



## SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 25 mai 2026, à 20 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Madame la conseillère Ginette Mondat  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Madame la conseillère Razak Malekan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Martin Lavoie, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des  
Services juridiques  
Madame Geneviève Perreault, directrice du  
Service de l'urbanisme  
Madame Catherine Gingras, urbaniste

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 05.

### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

#### **26-05-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

#### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 20 avril 2026





## **2. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1. Adoption - rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025

## **3. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

## **4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Dépôt - rapport financier 2025 et rapport du vérificateur
- 4.3. Dépôt - rapport du maire sur le rapport financier
- 4.4. Affectation du surplus de fonctionnement non affecté
- 4.5. Réalisation complète de l'objet de règlements d'emprunt - annulation de soldes résiduels
- 4.6. Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt par obligations de 11 840 000 \$ au 8 juin 2026

## **5. SERVICE DU GÉNIE**

- 5.1. Entérinement de signature - entente avec Hydro-Québec - prolongement du boulevard de Sardaigne
- 5.2. Attribution de contrat - mesure de débits du réseau pluvial et étalonnage des postes de pompage pluvial - 34-ST-2026
- 5.3. Attribution de contrat - étude préparatoire pour les postes de pompage Mermoz et Édimbourg - 52-ST-2026

## **6. SERVICES JURIDIQUES**

- 6.1. Dépôts - attestations de formation des élus en éthique et déontologie

## **7. SERVICE DES LOISIRS**

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Mise à jour - *Programme d'aide financière - fête d'anniversaire de la fondation*
- 7.3. Nomination - membres - comité de pilotage pour la Politique des aînés et de la démarche MADA

## **8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 21 avril au 25 mai 2026
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2026-03





8.3. Création de poste - *chef de division*, Opérations, Service des travaux publics

8.4. Fin d'emploi

8.5. Fin d'emploi

**9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

9.1. Reconduction de contrat - licences Microsoft 365

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

10.1. Attribution de contrat - analyse du réseau d'aqueduc et inspection des bornes d'incendie 2026 à 2028 - 50-TP-2026

10.2. Mise à jour - *Politique de circulation*

10.3. Autorisation - disposition de véhicules et équipements usagés

**11. SERVICE DE L'URBANISME**

11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 6 et 12 mai 2026

11.2. Demande de dérogation mineure

11.3. Autorisation de signatures - entente de travaux municipaux - projet Jade, phase 1

11.4. Autorisation de virement - poste budgétaire de l'Urbanisme

**12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1394-002 (publication des avis publics)

12.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 5005-024 (mesures de mitigation sonore, vibratoire et ferroviaire)

12.3. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-075 et adoption du Règlement 5005-023 (omnibus)

12.4. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-076 (création zone P-447 pour école primaire)

12.5. Assemblée publique de consultation - Règlement 5003-013 et adoption des Règlements 5003-013, 1545 et 1546 (compteurs d'eau)





**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**26-05-04 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 20 avril 2026.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE**

**26-05-05 ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités sur les actions réalisées au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'ensemble des municipalités qu'elle dessert.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025 de la Régie, tel que soumis aux membres du conseil;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Régie.

2026-0200

**3. SERVICE DES COMMUNICATIONS**





**4. SERVICE DES FINANCES**

**26-05-06 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

La trésorière adjointe dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026 pour un total de 5 801 628,42 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2026-0183

**26-05-07 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2025 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

La trésorière adjointe dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0180

**26-05-08 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER**

Le maire dépose à la présente séance du conseil son rapport relatif au rapport financier de la municipalité.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

Ce rapport sera diffusé gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

2026-0181





**26-05-09 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approprié un montant de 22 804 650 \$ à même le surplus de fonctionnement non affecté et qu'il soit réparti comme suit :

<b>Types de surplus</b>	<b>Montants</b>
Surplus affectés - Projets futurs	8 358 919 \$
Surplus affectés - Pavage	1 000 000 \$
Surplus affectés - Maintien d'actif - Bâtiments et équipements	1 000 000 \$
Surplus affectés - Maintien d'actif - Infrastructures TI	200 000 \$
Surplus affectés - Projets GES	135 000 \$
Surplus affectés - Plans et devis	984 000 \$
Surplus affectés - Innovation	100 000 \$
Surplus affectés - Phasage redevances	575 000 \$
Surplus affectés - Compteurs d'eau	900 000 \$
Projet G24-005 - Travaux de reconstruction du boulevard Montcalm Sud	8 198 731 \$
Projet G25-015 - Réfection et mise aux normes - Piscine municipale extérieure	1 353 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>22 804 650 \$</b>

QUE soient transférés les montants ci-dessous comme suit :

<b>Transferts aux surplus affectés</b>	<b>Montants</b>
Surplus affectés - Environnement vers Surplus affectés - Projets GES	59 504 \$
Surplus affectés - Projet centre-ville - Mandats connexes vers Surplus affectés - Projets futurs	2 277 000 \$

2026-0182

**26-05-10 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a entièrement réalisé l'objet des règlements mentionnés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que ce solde ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ceux-ci ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;





# Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac modifie les règlements identifiés à l'annexe ci-jointe comme suit :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués dans les colonnes *Montant de la dépense réelle* et *Montant financé*.

2026-0178

## 26-05-11 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE - EMPRUNT PAR OBLIGATIONS DE 11 840 000 \$ AU 8 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 840 000 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Montants
1132	49 300 \$
1148	101 800 \$
1150	14 500 \$
1163	4 300 \$
1200	103 900 \$
1220	95 500 \$
1240	597 300 \$
1247	575 600 \$
1339	40 900 \$
1352	178 200 \$
1358	165 000 \$
1359	92 700 \$
1370	8 000 \$
1371	42 600 \$
1381	59 300 \$
1403	23 700 \$
1412	346 600 \$
1412	58 000 \$
1417	199 300 \$
1421	90 900 \$
1429	49 300 \$
1449	183 800 \$





# Ville de Candiac

Règlements d'emprunt (suite)	Montants
1458	810 000 \$
1462	52 000 \$
1467	88 000 \$
1493	300 500 \$
1496	82 000 \$
1508	127 000 \$
1515	700 000 \$
1526	1 800 000 \$
1527	4 000 000 \$
1530	800 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt précités en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 1412, 1458, 1462, 1467, 1493, 1496, 1508, 1515, 1526, 1527 et 1530, la Ville de Candiac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 juin 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;





# Ville de Candiac

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 12621  
215 BOUL JEAN LEMAN BUREAU 110  
CANDIAC QC J5R 6Z8

QUE le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations. La Ville de Candiac, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 1412, 1458, 1462, 1467, 1493, 1496, 1508, 1515, 1526, 1527 et 1530 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2026-0185

## 5. *SERVICE DU GÉNIE*

### **26-05-12 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE SARDAIGNE**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de Sardaigne, le réseau souterrain d'alimentation électrique d'Hydro-Québec doit être prolongé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente afin de coordonner les travaux et de définir les engagements respectifs des parties.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente de réalisation de travaux civils et de cession d'actifs civils pour le projet de prolongement des réseaux techniques urbains du boulevard de Sardaigne, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE soit entérinée sa signature par le directeur du Service du génie, pour et au nom de la Ville de Candiac, rétroactivement au 13 mai 2026;

QUE le directeur du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé à signer tout document requis aux fins de la cession des actifs civils, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0161





**26-05-13 ATTRIBUTION DE CONTRAT - MESURE DE DÉBITS DU RÉSEAU PLUVIAL ET ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE PLUVIAL - 34-ST-2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à Avizo Experts-Conseils inc. le contrat de services professionnels pour une campagne de mesure de débits sur le réseau pluvial et l'étalonnage des postes de pompage pluvial, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 92 600 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 34-ST-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0191

**26-05-14 ATTRIBUTION DE CONTRAT - ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LES POSTES DE POMPAGE MERMOZ ET ÉDIMBOURG - 52-ST-2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à BHP experts conseils S.E.C. le contrat d'étude préparatoire pour les postes de pompage Mermoz et Édimbourg, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 49 750 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 52-ST-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0192

**6. SERVICES JURIDIQUES**

**26-05-15 DÉPÔTS - ATTESTATIONS DE FORMATION DES ÉLUS EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

La directrice des Services juridiques dépose les attestations de formation sur l'éthique et la déontologie des membres du conseil et confirme que tous les élus ont suivi cette formation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, a.15).

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0165





**7. SERVICE DES LOISIRS**

**26-05-16 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :

<b>Événements</b>	<b>Noms des participants</b>	<b>Montants</b>
Championnat canadien de volleyball féminin, du 11 au 14 mars 2026, à Niverville (Manitoba)	Madame Dalia Boissinot	300 \$
Championnat provincial de futsal, du 27 au 29 mars 2026, à Québec (Québec)	Monsieur Mohamed Nazih Fakihani	150 \$
Championnat canadien de ringuette, du 29 mars au 4 avril 2026, à Ottawa (Ontario)	Madame Alexane Beaudin	300 \$
	Madame Frédérique Beaudin	300 \$
Championnat québécois 2026, gymnastique, du 17 au 19 avril 2026, à Varennes (Québec)	Madame Victoria Brais	150 \$
Championnats nationaux Juvénile de volleyball Canada, du 1 <sup>er</sup> au 3 mai 2026, à Ottawa (Ontario)	Madame Émilie Tardif	300 \$
	Madame Clara Raphaëlle Barrette	300 \$

2026-0187

**26-05-17 MISE À JOUR - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - FÊTE D'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la mise à jour du *Programme d'aide financière - fête d'anniversaire de la fondation*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le Programme remplace celui adopté lors de la séance du 15 juin 2020 (résolution 20-06-09).

2026-0190





**26-05-18 NOMINATION - MEMBRES - COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE LA DÉMARCHE MADA**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient nommées les personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de membres du comité de pilotage pour l'élaboration de la *Politique des aînés* et de son plan d'action, dont le mandat est de mener à bien la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) :

- monsieur Jean-Michel Roy, conseiller municipal et président de la Commission de la vie citoyenne;
- un représentant du Service des loisirs qui agit comme chargé de projet pour la démarche MADA;
- un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;
- le président du Club FADOQ Candiac;
- le président du Club Idéal Candiac;
- le directeur général de l'organisme Service d'aide domestique Jardins-Roussillon;
- monsieur Luc Boivin, citoyen;

QUE la résolution 19-06-14 soit remplacée par la présente.

2026-0188

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**26-05-19 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 21 AVRIL AU 25 MAI 2026**

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 21 avril au 25 mai 2026.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0196

**26-05-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2026-03**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2026-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la modification de la fonction d'*adjoint administratif*, régulier à temps plein, Direction générale;





QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0193

**26-05-21 CRÉATION DE POSTE - CHEF DE DIVISION,  
OPÉRATIONS, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit créé le poste cadre permanent de *chef de division*, Opérations, Service des travaux publics, temps plein;

QUE ce poste soit assujéti à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*;

QUE la classe 12 de la grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau soit attribuée à ce poste.

2026-0194

**26-05-22 FIN D'EMPLOI**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entérinée la fin d'emploi de l'employé concerné dans le rapport ci-mentionné, conformément à la lettre signée en date du 9 mars 2026.

2026-0207

**26-05-23 FIN D'EMPLOI**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la fin d'emploi de l'employé concerné dans le rapport ci-mentionné, à compter du 29 mai 2026;

QUE la lettre de fin d'emploi et la présente résolution soient consignées au dossier de l'employé.

2026-0198





**9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**26-05-24 RECONDUCTION DE CONTRAT - LICENCES MICROSOFT 365**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit le contrat avec SoftChoice LP relatif aux licences Microsoft 365, pour les périodes et prix suivants :

<b>Périodes</b>	<b>Montants approximatifs plus les taxes applicables</b>
du 3 avril 2026 au 3 avril 2027	45 376,15 \$
du 1 <sup>er</sup> mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2026 (soumission Q-2784309)	350,28 \$

QUE les soumissions Q-2688689, Q-2784296, Q-2784309 et Q-2813100 et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2026-0169

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**26-05-25 ATTRIBUTION DE CONTRAT - ANALYSE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE 2026 À 2028 - 50-TP-2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à SIMO Management inc. le contrat d'analyse du réseau d'aqueduc et d'inspection des bornes d'incendie, aux prix unitaires soumis, pour les périodes et prix suivants :

<b>Périodes</b>	<b>Montants approximatifs plus les taxes applicables</b>
2026	24 805,60 \$
2027	25 799,44 \$
2028	26 833,68 \$

QUE la demande de prix 50-TP-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0176





**26-05-26 MISE À JOUR - POLITIQUE DE CIRCULATION**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la mise à jour de la *Politique de circulation : guide des mesures de modération de la circulation*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la Politique remplace celle adoptée lors de la séance du 17 avril 2023 (résolution 23-04-25).

2026-0123

**26-05-27 AUTORISATION - DISPOSITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des travaux publics soit autorisée à disposer du surplus des véhicules et équipements usagés identifiés ci-dessous, conformément à la *Politique d'approvisionnement responsable* en vigueur :

N <sup>os</sup> unités	Descriptions
03-55	Zamboni
05-56	Déchiqueteuse Vermeer
13-38	Tracteur à gazon Kubota
13-66	Tracteur déneigeur Kubota
14-62	Tracteur à gazon Toro
14-80	Essoucheuse Balster
16-46	Tracteur à gazon John Deere

2026-0184

À 20 h 33, monsieur le conseiller Kevin Vocino déclare son intérêt dans les recommandations de P.I.I.A. pour sa résidence et se retire de la séance.





## II. SERVICE DE L'URBANISME

**26-05-28 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 6 ET 12 MAI 2026**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 et du 12 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE</b>			
Approuver les demandes de PIIA pour l'affichage des bâtiments commerciaux aux adresses suivantes :			
N <sup>os</sup> recommandations	Adresses	N <sup>os</sup> demandes PIIA	Condition
CCU-2026-05-033	150, boulevard Jean-Leman	2026-20027	s.o.
CCU-2026-05-034	160, boulevard Jean-Leman	2026-20025	s.o.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES</b>			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment unifamilial de structure isolée aux adresses suivantes :			
N <sup>os</sup> recommandations	Adresses	N <sup>os</sup> demandes PIIA	Condition
CCU-2026-05-036	48, rue Maisonneuve	2026-20040	s.o.
CCU-2026-05-037	17, place de Bohème	2026-20033	s.o.
CCU-2026-05-038	24, avenue Gounod	2026-20038	s.o.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE</b>			
Approuver la demande de PIIA pour une opération cadastrale à l'adresse suivante :			
N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2026-05-039	Lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306 (lots projetés 6 721 467, 6 721 468, 6 721 469, 6 721 470, 6 721 471, 6 721 472, 6 727 263 et 6 727 264) Boulevard de Sardaigne	2026-20015	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la demande de dérogation mineure 2026-20044.</li></ul>





## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UN CONCEPT GLOBAL

Approuver la demande de PIIA pour un concept global à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-05-040	Lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306 (lots projetés 6 721 467, 6 721 468, 6 721 469, 6 721 470, 6 721 471, 6 721 472, 6 727 263 et 6 727 264) Boulevard de Sardaigne	2026-20016	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UNE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE MIXTE

Approuver la demande de PIIA pour une construction résidentielle mixte à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-05-041	Lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306 (lot projeté 6 727 264) Boulevard de Sardaigne	2026-20045	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la demande de dérogation mineure 2026-20046.</li></ul>

2026-0171

À 20 h 37, monsieur le conseiller Kevin Vocino revient à son siège.

### 26-05-29 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur la demande suivante :

- Lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306

Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





# Ville de Candiac

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5006 de lotissement* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

LOTS 6 359 227, 6 451 305 ET 6 451 306 ZONE H-443	
No recommandation	CCU-2026-05-042
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none"><li>Un lot projeté (6 721 470) d'une largeur de 20,5 mètres pour une voie locale au lieu d'une largeur maximale de 17 mètres.</li></ul>

2026-0199

## 26-05-30 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX - PROJET JADE, PHASE 1

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente relative à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Candiac - développement domiciliaire projet Jade phase 1* à intervenir avec 9440-7962 Québec inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la directrice du Service de l'urbanisme ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient désignés signataires de l'acte de cession et de servitudes notarié à intervenir, ainsi que de tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0172

## 26-05-31 AUTORISATION DE VIREMENT - POSTE BUDGÉTAIRE DE L'URBANISME

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer un virement de 125 400 \$ du budget de la direction générale vers le poste d'honoraires professionnels du Service de l'urbanisme.

2026-0163





**12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**26-05-32 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1394-002 (PUBLICATION DES AVIS PUBLICS)**

Madame la conseillère Mélanie Roldan donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1394-002 modifiant le Règlement 1394 édictant les modalités de publication des avis publics* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2026-0175

**26-05-33 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 5005-024 (MESURES DE MITIGATION SONORE, VIBRATOIRE ET FERROVIAIRE)**

Madame la conseillère Chantal Goyette donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 5005-024 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de revoir les exigences en matière d'études et de mesures de mitigation, notamment en bordure d'autoroute, et exiger la construction des ouvrages requis avant l'émission d'un permis de construction* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2026-0177

**26-05-34 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT 5000-075 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 5005-023 (OMNIBUS)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne madame Catherine Gingras, urbaniste, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5000-075. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du second projet de Règlement 5000-075 et adoption du Règlement 5005-023 :





CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5000-075 et 5005-023 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement 5000-075 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 pour le Règlement 5000-075;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-075 modifiant le Règlement de zonage;*

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5005-023 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier une condition préalable à l'émission d'un permis de construction.*

2026-0166

**26-05-35 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT 5000-076 (CRÉATION ZONE P-447 POUR ÉCOLE PRIMAIRE)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la directrice du Service de l'urbanisme, madame Geneviève Perreault, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5000-076. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Un citoyen demande des précisions concernant le projet de Règlement 5000-076.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5000-076 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 et qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-076 modifiant le Règlement de zonage afin de créer la zone P-447, l'assujettir à des dispositions particulières et ajuster la grille des usages et normes de la zone H-443.*

2026-0168

**26-05-36 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION -  
RÈGLEMENT 5003-013 ET ADOPTION DES  
RÈGLEMENTS 5003-013, 1545 ET 1546  
(COMPTEURS D'EAU)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne madame Catherine Gingras, urbaniste, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5003-013. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Un citoyen demande des précisions concernant le projet de Règlement 5003-013.

b) Adoption des règlements :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5003-013, 1545 et 1546 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement 5003-013 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE ces projets de règlements ont été rendus disponibles pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 pour le Règlement 5003-013;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1545 a fait l'objet d'une modification à l'Annexe 1 afin que le délai de transmission du formulaire soit désormais fixé à 21 jours;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1546 a fait l'objet d'une modification afin d'apporter plus de précision sur les immeubles assujettis visés par l'article 5 c);

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les règlements intitulés :

- *Règlement 5003-013 modifiant le Règlement de construction afin de prévoir un renvoi au Règlement relatif aux compteurs d'eau et revoir le délai de mise aux normes des branchements;*





- *Règlement 1545 établissant un incitatif financier pour l'installation de compteurs d'eau dans des immeubles résidentiels déjà construits et sélectionnés par la Ville, avec modification;*
- *Règlement 1546 relatif aux compteurs d'eau, avec modification.*

2026-0174

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**


Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Monsieur Luc Boivin dépose, pour considération du conseil, une lettre au nom du Club social du Kalm concernant le terrain situé entre la rue des Mélèzes et l'avenue des Chênes (futur parc central).

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 21 h 21.

  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice



## ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaire à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
1276	490 000 \$	490 000 \$	41 645 \$	- \$	24 719 \$	16 925 \$				490 000 \$
1286	870 000 \$	870 000 \$	673 342 \$	644 000 \$	38 028 \$					226 000 \$
1349	826 000 \$	826 000 \$	207 725 \$	185 000 \$	25 159 \$					641 000 \$
1370	4 340 000 \$	4 340 000 \$	903 451 \$	949 700 \$						3 390 300 \$
1371	814 000 \$	814 000 \$	770 439 \$	781 400 \$						32 600 \$
1379	455 000 \$	455 000 \$	175 248 \$	185 120 \$						269 880 \$
1381	5 775 000 \$	5 775 000 \$	4 457 064 \$	1 402 000 \$		3 751 378 \$				4 373 000 \$
1386	1 900 000 \$	1 900 000 \$	1 310 889 \$	1 268 000 \$	60 653 \$					632 000 \$
1389	1 100 000 \$	1 100 000 \$	1 693 361 \$	1 087 000 \$	650 393 \$					13 000 \$
1390	256 000 \$	256 000 \$	295 213 \$	215 000 \$	55 638 \$		27 506 \$			41 000 \$
1402	1 000 000 \$	1 000 000 \$	597 778 \$	620 000 \$						380 000 \$
1404	1 700 000 \$	1 700 000 \$	3 989 984 \$	1 665 000 \$	258 301 \$	2 133 625 \$				35 000 \$
1406	260 000 \$	260 000 \$	1 501 \$	- \$	1 501 \$					260 000 \$
1416	800 000 \$	800 000 \$	655 747 \$	660 000 \$						140 000 \$
1417	879 658 \$	879 658 \$	878 550 \$	840 000 \$	47 454 \$					39 658 \$
1418	4 365 000 \$	4 365 000 \$	4 302 245 \$	4 129 800 \$	211 090 \$		15 696 \$			235 200 \$
1419	825 000 \$	825 000 \$	584 578 \$	618 000 \$						207 000 \$
1420	675 000 \$	675 000 \$	183 016 \$	135 200 \$		63 886 \$				539 800 \$
1421	4 100 000 \$	4 100 000 \$	3 855 147 \$	3 909 000 \$						191 000 \$
1426	1 450 000 \$	1 450 000 \$	322 701 \$	219 740 \$	12 975 \$	149 843 \$				1 230 260 \$
1429	98 000 \$	98 000 \$	93 703 \$	95 400 \$						2 600 \$
1430	6 965 000 \$	6 965 000 \$	1 030 375 \$	- \$	1 030 375 \$					6 965 000 \$
1443	5 290 000 \$	5 290 000 \$	4 432 575 \$	3 222 194 \$		1 317 194 \$				2 067 806 \$
1444	850 000 \$	850 000 \$	539 522 \$	370 000 \$		201 265 \$				480 000 \$
1449	365 000 \$	365 000 \$	348 501 \$	351 000 \$	1 222 \$					14 000 \$
1453	815 000 \$	815 000 \$	642 947 \$	539 210 \$		160 717 \$				275 790 \$
1457	800 000 \$	800 000 \$	409 148 \$	375 606 \$	525 \$	37 872 \$				424 394 \$

1459	635 000 \$	635 000 \$	561 453 \$	171 500 \$		389 953 \$			463 500 \$
1460	1 558 000 \$	1 558 000 \$	882 274 \$	1 151 150 \$					406 850 \$
1463	2 613 000 \$	2 613 000 \$	2 105 127 \$	636 650 \$	20 786 \$	1 447 691 \$			1 976 350 \$
1464	2 828 000 \$	2 828 000 \$	2 698 126 \$	2 826 800 \$					1 200 \$
1465	391 000 \$	391 000 \$	281 \$	- \$	281 \$				391 000 \$
1476	4 456 000 \$	4 456 000 \$	3 782 105 \$	1 138 650 \$	45 654 \$	2 597 801 \$			3 317 350 \$
1479	170 000 \$	170 000 \$	151 138 \$	41 000 \$		110 138 \$			129 000 \$
1480	264 000 \$	264 000 \$	35 784 \$	- \$	35 784 \$				264 000 \$
1497	990 000 \$	990 000 \$	16 993 \$	- \$	16 993 \$				990 000 \$
1498	3 168 000 \$	3 168 000 \$	1 731 529 \$	529 000 \$		1 202 529 \$			2 639 000 \$

\* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

\*\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduares à annuler:

34 174 538 \$

Commentaires:

---



---